

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 23 janvier 2015

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	11
- présents	7
- votants	7
- absents	4
- exclus	0

Délibération n° CM.23012015-01	
<u>OBJET</u>	
Révision	du
contrat	de
location de la	salle des fêtes au
1^{er} mars 2015.	

L'an deux mille quinze, le vingt-trois janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

Etaient présents : AURIERES Raymond, CARSAC Lucette, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, LACOUT Guy, Stéphane SEBAA, VARIER Sylvain.

Etaient absents/excusés : BREHAULT Thomas, Michel FERRAND, HEISER Bénédicte, ROUANET Pascal.

Lucette CARSAC a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir le contrat de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE : de louer la salle des fêtes au prix de 100 € le week-end pour les habitants de la commune,

220 € pour les personnes hors commune, y compris les associations hors commune.

L'utilisation du chauffage sera facturé 80 €

Les associations communales auront droit à une location gratuite par année civile, les autres locations seront facturées au tarif des planiolais.

Le chèque de caution sera de 300 €

Si la salle n'est pas rendue dans l'état de propreté où elle a été prise, une retenue proportionnelle aux travaux de nettoyage sera appliquée.

Les contrast signés avant le date du 23 janvier 2015 ne seront pas concernés par cette modification.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 6 février 2015.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 06/02/2015
et publication ou
notification
du 06/02/2015*

Le Maire,
Raymond AURIERES.